

Bulle d’Air : du répit à domicile pour les aidants

décembre 2021

[Estelle Camus](#)

Imprimer la page

Index

- [Type d'action](#)
- [Département](#)
- [Sur le vif](#)
- [Porteur\(s\) de l'action](#)
- [Objectif\(s\) et bref descriptif](#)
- [L'essentiel](#)
- [Origine\(s\)](#)
- [Description détaillée](#)
- [Bilan](#)
- [Partenaire\(s\)](#)
- [Moyens](#)

Type d'action

- Lien intergénérationnel
- Partenariats / transversalité

-
- Personnes âgées
 - Personnes handicapées
 - Pratiques professionnelles
 - Soutien à domicile

Département

France entière

Sur le vif

« Avec Sylvie, c'est comme si quelqu'un de la famille, sûr et compétent était là pour me remplacer. Il faut franchir le pas et réussir à faire confiance. Mais maintenant, je respire ! » Anne-Marie, aidante de son père, âgé et désorienté.

« J'ai entendu parler de Bulle d'Air par une personne chez qui je gardais les enfants. Actuellement, j'interviens chez un couple dont l'épouse ne peut plus rester seule. Son mari profite de ma présence pour aller, un soir par semaine, à sa chorale. J'y retourne une seconde fois en journée, pour qu'il puisse faire ses courses. » Céline 72 ans, assistante maternelle retraitée et relayeuse.

« Avec Bulle d'Air, je me sens utile. Je n'ai pas l'impression de vraiment travailler. Il y a une vraie relation de confiance qui se tisse avec la famille et la personne aidée, presque de l'amitié. On donne de l'affection et on en reçoit. On prend le temps d'être au rythme des gens ce que je n'ai jamais fait à l'hôpital. J'ai retrouvé une qualité de vie. » Françoise, infirmière retraitée et relayeuse.

Porteur(s) de l'action

Initialement la Mutualité sociale agricole (MSA) Alpes-du-Nord. L'essaimage du dispositif est piloté par la Caisse Centrale de la MSA (CCMSA) et accompagné par Laser Emploi, un réseau d'associations de services intervenant dans les champs de l'insertion par l'activité économique, des services à la personne et du répit à domicile.

Objectif(s) et bref descriptif

Afin d'apporter une réponse à l'épuisement des familles qui accompagnent au quotidien un proche âgé en perte d'autonomie, la MSA Alpes-du-Nord a expérimenté, à partir de 2011, une offre de répit à domicile, baptisée Bulle d'Air.

Inspiré du modèle québécois de baluchonnage, ce dispositif repose sur l'intervention 7 jours sur 7,

24 heures sur 24, pour quelques heures ou plusieurs mois, de façon ponctuelle ou régulière, d'un professionnel de confiance, le relayeur, qui supplée à l'absence de l'aidant et effectue à sa place les gestes du quotidien, sur le lieu de vie de la personne aidée. Cette offre repose sur un service mandataire spécifique, qui assure la sélection des relayeurs, les met en lien avec le proche aidant et la personne aidée et accompagne ces derniers dans leurs obligations de particulier employeur.

Elle s'appuie également sur le réseau partenarial local des caisses de MSA, qui contribue à promouvoir cette solution de répit, à soutenir la solvabilisation des bénéficiaires et à l'inscrire dans un accompagnement global de l'aidant. Effectif à l'origine sur trois puis huit départements de Rhône-Alpes, le dispositif Bulle d'Air fait l'objet d'un essaimage au niveau national, porté par la CCMSA et confié au réseau de services Laser Emploi. Ce soutien financier et méthodologique a permis le déploiement de nouveaux services sur 17, puis 27 départements et leur accompagnement vers une labellisation Bulle d'Air.



L'essentiel

Porteur : Initialement la Mutualité sociale agricole (MSA) Alpes-du-Nord. L'essaimage du dispositif est piloté par la Caisse Centrale de la MSA (CCMSA) et accompagné par Laser Emploi, un réseau d'associations de services intervenant dans les champs de l'insertion par l'activité économique, des services à la personne et du répit à domicile.

Date de création : En 2011 création en Savoie du 1^{er} service Répit Bulle d'Air Alpes du Nord, puis essaimage national à partir de 2017.

Population concernée : Toutes personnes accompagnant un proche âgé en situation de perte d'autonomie ou un adulte en situation de handicap. Depuis 2019, le service s'ouvre également aux parents d'enfants porteurs d'un handicap

Territoire concerné : A l'origine Savoie, Haute-Savoie et Isère. En 2021, 27 départements répartis sur plusieurs régions

Objectifs de l'action : Permettre au proche aidant de souffler, de prendre de soin de lui, de conserver ou retrouver une vie sociale.

Proposer des périodes de répit aux proches qui accompagnent quotidiennement une personne en perte d'autonomie, en venant suppléer l'aidant sur le lieu de vie de la personne aidée.

Éviter de perturber les habitudes de vie de la personne aidée en la maintenant dans son environnement habituel.

Partenaires : Au niveau local : Départements, Régions, Agences régionales de Santé, Carsat, Caisses de retraite complémentaires, Caisses d'allocations familiales, services d'aide à domicile, plateformes de répit, CCAS, Centres locaux d'information et de coordination gérontologique, associations locales du champ du vieillissement et du handicap... et plus généralement, les partenaires historiques des caisses de MSA

Au niveau national : les six groupes de protection sociale professionnelle (AGRICA, Pro-BTP, Lourmel, Audiens, IRP Auto et B2V) de l'Alliance Professionnelle Retraite.

Caractère innovant : Lors de son engagement (2011) cette initiative était novatrice, notamment sur les modalités « à la carte » de relayage. Désormais, le relayage fait l'objet depuis 2019 d'une expérimentation nationale auprès de 51 structures, dans le cadre de l'article 53 de la loi pour un Etat au service d'une société de confiance.

L'autre aspect innovant est la structuration de son essaimage avec la labellisation du dispositif et son encadrement.

Impacts : L'amélioration ressentie de la santé psychologique et physique du proche aidant (fatigue, stress...).

La prolongation du maintien à domicile de la personne en situation de perte d'autonomie, dans le respect de ses choix de vie.

La mise en évidence des limites ou lacunes des dispositifs de prise en charge sur les territoires.

L'évolution des pratiques professionnelles.

La création d'un revenu de complément pour des professionnels ou des retraités du secteur médico-social.

Cette action a été identifiée dans le cadre d' un [appel à contribution diffusé en septembre 2020, en partenariat avec la CNSA.](#)

<https://www.youtube.com/embed/qqAl21IJyFw>

Origine(s)

Bulle d'Air est né du constat fait par les élus et les travailleurs sociaux de la caisse de MSA Alpes du Nord, d'un épuisement des proches aidants de personnes en perte d'autonomie en raison de l'âge ou du handicap, notamment en milieu rural où la solidarité intra-familiale est d'autant plus forte. En s'inspirant du principe du baluchonnage, développée depuis plus de vingt ans au Québec, la MSA Alpes du Nord décide d'expérimenter une offre de répit à domicile, accessible également aux non-

adhérents de la MSA. Pour tenir compte de la législation alors en vigueur en matière de temps de travail, le choix se porte sur la création d'un service mandataire, puisque seule la convention collective des salariés du particulier employeur permet l'intervention d'un même relayeur sur une période continue de 48 heures.

L'association « Présence à domicile » est créée pour porter le service mandataire, qui devient en 2015 « Répit Bulle d'Air Rhône Alpes », et du personnel dédié est embauché pour sélectionner des relayeurs, les mettre en relation avec les familles qui sollicitent un relayage et accompagner ces dernières dans leurs obligations de particulier employeur. Le service commence ses activités en 2012 sur la Savoie, puis est étendu les deux années suivantes aux deux autres départements de la caisse Alpes du Nord, la Haute-Savoie et l'Isère. Pendant cinq ans, il sera le seul de ce type en France.

En 2014, une recherche action est lancée avec le soutien de la CNSA et de la CCMSA, pour évaluer la viabilité économique de Bulle d'Air et produire un guide méthodologique en vue de la modélisation et de l'essaimage du dispositif. A l'issue de ce travail, la CCMSA décide d'engager un déploiement national du dispositif Bulle d'Air avec le soutien de l'Alliance Professionnelle Retraite, qui réunit six groupes de protection sociale professionnelle (AGRICA, Pro-BTP, Lourmel, Audiens, IRP Auto et B2V).

Un appel à projet, « Objectif Bulles 2 », est lancé en 2017 auprès des caisses locales et permet de sélectionner huit nouveaux projets, co-portés par les caisses et des services créés spécifiquement ou rattachés à des structures médico-sociales existantes. Inscrits dans une démarche de labellisation « Bulle d'Air », ces services bénéficient pendant trois ans d'un accompagnement financier et méthodologique, assuré par Laser Emploi, un réseau d'associations lié à la CCMSA, intervenant dans les champs de l'insertion par l'Activité Economique et des Services à la Personne.

Répit Bulle d'Air Rhône Alpes profite de ce contexte pour s'étendre sur cinq nouveaux territoires (la Drôme, l'Ain, le Nouveau Rhône, l'Ardèche et la Métropole Lyonnaise – sur ces deux derniers les interventions ont été arrêtées en 2021) et étoffer son équipe.

Depuis 2017, les services Bulle d'Air, destinés à l'origine aux proches aidants de personnes âgées ou handicapées en perte d'autonomie, se sont ouverts aux parents d'enfants porteurs de handicap. C'est notamment le cas de Répit Bulle d'Air Rhône Alpes, dans le cadre d'une convention signée en 2019 avec la Caisse d'allocations familiales de Savoie, pour accompagner les parents aidants d'enfants en situation de handicap, et étendue aux Caf de l'Ain, de la Drôme, de l'Isère et de la Haute-Savoie.

Par ailleurs, alors que la première vague d'essaimage arrive à son terme, la CCMSA a lancé en 2021, « Objectif Bulle 3 », pour accompagner sept nouveaux projets sur huit départements.

Description détaillée

Un relayage « à la carte »

Bulle d'Air est un service d'offre de répit « à la carte ». Inspiré du modèle québécois de baluchonnage, il repose sur l'intervention d'un professionnel de confiance 7 jours sur 7, 24 heures

sur 24, pour quelques heures ou plusieurs mois, de façon ponctuelle ou régulière. Celui-ci, appelé relayeur, se déplace à domicile, ou plus rarement dans l'établissement où la personne en perte d'autonomie est accueillie, pour suppléer à l'absence de l'aidant dans les gestes du quotidien (partager les repas, accompagner les sorties, tenir compagnie ou assurer une présence nocturne...), sans se substituer aux autres professionnels de l'aide et du soin susceptibles d'intervenir auprès de la personne en perte d'autonomie.

Dans la majorité des cas, Bulle d'Air répond à des demandes d'interventions courtes, pour quelques heures ou un week-end, le temps pour le proche aidant, majoritairement un enfant ou le conjoint de la personne aidée, de souffler un peu, de pratiquer une activité de détente, de maintenir des relations sociales ou de réaliser des démarches extérieures. Sur le territoire de la MSA Alpes du Nord, près des deux tiers des interventions ont une durée de trois à douze heures et environ un quart portent sur une journée ou une nuit entière, qu'elles soient occasionnelles ou récurrentes.

Avec l'ouverture du service aux parents aidants de leur enfant en situation de handicap, les temps d'interventions sont plus courts (trois à cinq heures consécutives en moyenne), mais se renouvellent sur des durées plus longues, notamment pour répondre à des situations d'aides contraintes, dues à des ruptures de parcours de la personne aidée ou à des évolutions familiales et professionnelles de l'aidant. Au total en 2020, Répit Bulle d'Air Alpes du Nord a permis à 262 familles aidantes d'être relayées pour un total de 67 000 heures, soit en moyenne 256 heures de répit à domicile par an et par proche aidant.



Un vivier de relayeurs

Le premier atout de Bulle d'Air est de disposer d'un vivier de relayeurs locaux, permettant de répondre à des situations d'aidance et des demandes de relayage très différentes. Celui de Répit Bulle d'Air Rhône Alpes en compte environ 200, dont 170 ont effectué au moins une mission en 2020. Leurs profils sont très différents. Ce sont pour beaucoup des salariés ou d'anciens salariés

d'établissements ou services médico-sociaux, qui trouvent là un complément de salaire ou de retraite, mais également une relation privilégiée et plus rapprochée avec la personne accompagnée. Des professionnels libéraux viennent également enrichir le panel, notamment des éducateurs spécialisés depuis l'ouverture du dispositif aux aidants parents d'enfants handicapés. Enfin, quelques anciens aidants souhaitent mettre leur expertise d'usage au service des autres. Car au-delà des compétences professionnelles ou techniques, la qualité relationnelle et le bon sens sont essentiels, chaque relayeur intervenant en autonomie sur les missions qu'il accepte.

Chaque candidat, qui a généralement connu le dispositif par le bouche-à-oreille, est reçu par l'équipe Bulle d'Air qui l'informe sur le fonctionnement du service, s'assure de ses motivations, de son niveau de compétence et enregistre ses disponibilités (missions ponctuelles ou régulières, interventions courtes ou longues, territoire d'intervention). Toutefois, comme pour l'ensemble du secteur de l'aide à domicile, conserver et renouveler des relayeurs est de plus en plus difficile dans les Alpes du Nord. En effet, la proximité de la Suisse et de ses salaires attractifs crée une forte concurrence. Certains relayeurs quittent le dispositif faute d'obtenir autant de missions qu'ils le voudraient. Par ailleurs, si la majorité apprécie de travailler en autonomie, certains peuvent regretter de ne pas avoir de temps de formation ou de partage de pratique, difficile à mettre en place avec le statut de salarié du particulier employeur. Toutefois des « cafés des relayeurs » sont organisés par certains services sur le temps libre des relayeurs.

Faciliter la relation entre l'aidant et le relayeur

Pour assurer leurs missions, les services Bulle d'Air disposent d'une équipe constituée a minima d'un.e responsable de secteur et d'un.e assistant.e administratif.ve. Ainsi, Répit Bulle d'Air Rhône Alpes qui intervient sur cinq départements différents, compte neuf salariés (huit équivalents temps plein), dont cinq responsables de secteur. Véritables pivots du dispositif, ce sont eux qui assurent le lien entre les relayeurs et les familles, en amont, pendant et à l'issue du relayage. S'agissant des bénéficiaires, le plus souvent orientés par les référents APA et PCH du Département, par les services sociaux des communes ou par les professionnels médico-sociaux du territoire, les responsables effectuent une évaluation fine des besoins, en se déplaçant systématiquement au domicile d'intervention. En fonction des résultats, ils vont ensuite orienter l'aidant vers un relayeur, dont l'intérêt pour la mission a préalablement été vérifié.

Si les deux parties tombent d'accord, le service Bulle d'Air établit un contrat de travail (CDD ou CDI) entre le relayeur et l'employeur (le plus souvent la personne aidée pour qu'elle puisse bénéficier de certaines aides). L'aidant, qui s'est acquitté d'une adhésion auprès du service, signe également un contrat de mandat. L'ensemble de la procédure prend, au minimum, de dix jours à trois semaines, ce qui permet difficilement à Bulle d'Air d'intervenir dans des situations d'urgence.

Les responsables de secteur vont ensuite assurer le suivi du relayage, coordonner les différents relayeurs le cas échéant, réguler les éventuelles tensions et réaliser l'ensemble des démarches administratives. C'est notamment le service Bulle d'Air qui établit les bulletins de salaires, et assure la paye aux relayeurs en fin de mois. Puis le 15 du mois suivant, le service adresse à l'employeur une facture pour se faire rembourser, reprenant le coût d'intervention du relayeur ainsi que les frais de la gestion mandataire, dont auront été défalquées les aides éventuelles.



S'appuyer sur les partenaires locaux

Chaque service développe de nombreux partenariats avec les acteurs de leur territoire afin de gagner en visibilité, tant auprès des aidants que des relayers, de renforcer les complémentarités avec les autres services intervenants auprès de la personne aidée, de construire des collaborations favorisant le parcours de l'aidant, d'augmenter le nombre de bénéficiaires, ou de lever les freins financiers auquel sont confrontées les familles. Une recherche de soutien plus diversifiée travail a donc été entreprise, au niveau local comme national. Ainsi, des conventions ont été passées avec certains groupes de retraite complémentaires, qui ont inscrit le soutien aux proches aidants dans leur politique d'action sociale, afin qu'ils contribuent à financer une part du coût de la prestation pour leurs pensionnés. C'est notamment le cas des groupes de l'Alliance Professionnelle Retraite, engagée dans Objectif Bulle 2. Du côté des Alpes du Nord, Bulle d'Air a conclu localement des partenariats avec l'AG2R La Mondiale, APICIL, AGRICA ou Malakoff Humanis sur ce même principe pour une prise en charge de cinq euros par heure d'intervention, dans la limite de plafonds annuels variables selon les complémentaires. Plus récemment, une convention avec la Caisse d'allocations familiales de Savoie, suivie par celles de l'Ain, de la Drôme de l'Isère et de la Haute-Savoie, réduit le reste à charge des parents aidants d'enfants en situation de handicap, à cinq euros maximum par heure de relayage, selon leur quotient familial.

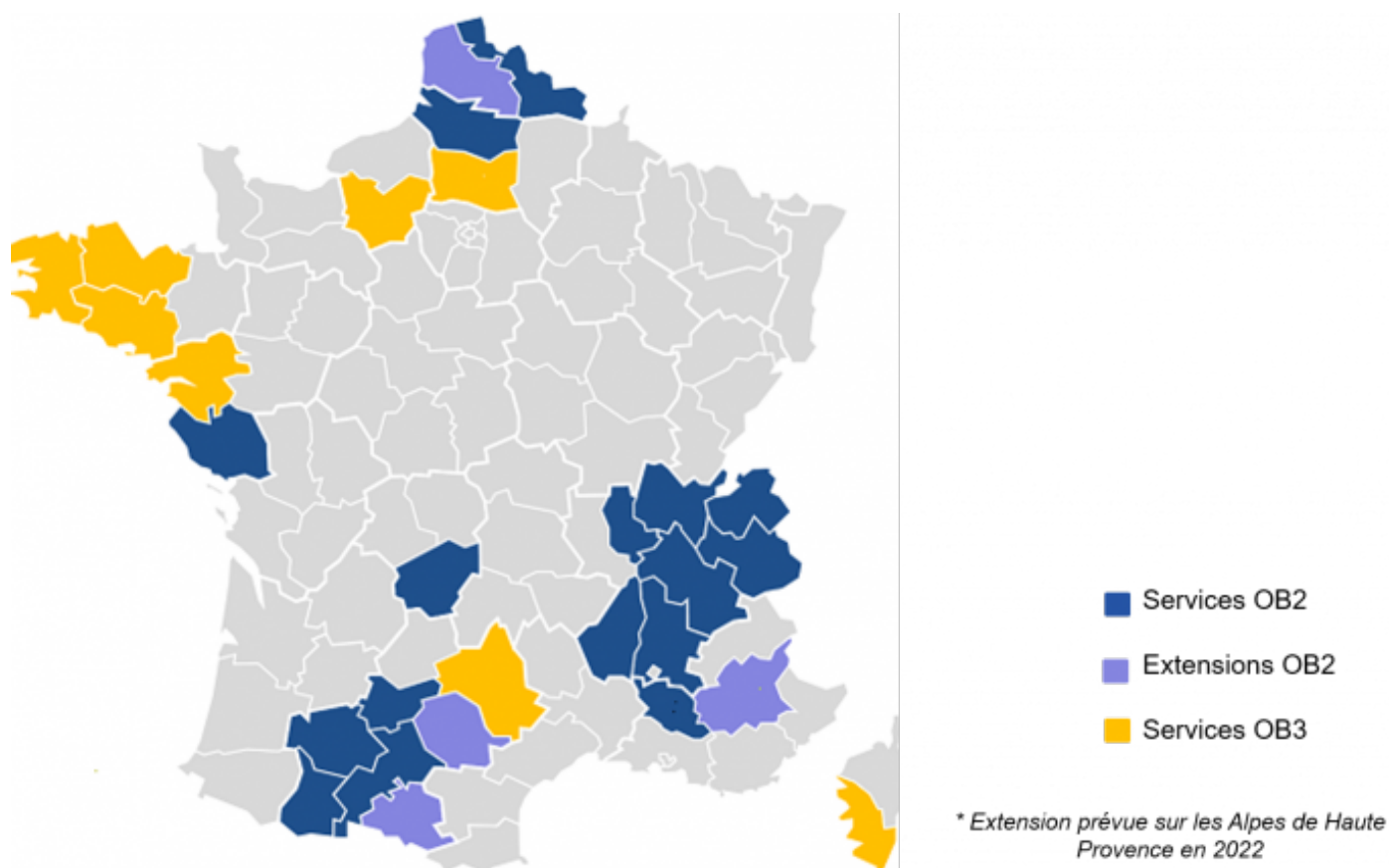
L'ensemble de ces financements ainsi que la mobilisation, lorsqu'elle est possible, des aides légales servies par les Départements (APA, PCH, aides au répit ou à l'hospitalisation de l'aidant dans le cadre de l'APA) ou des dispositifs de déduction fiscale et de crédit d'impôt permettent de réduire significativement le reste à charge des familles.

Un essaimage encadré

La montée en charge de Répit Bulle d'Air Alpes-du-Nord et la vérification de la viabilité du dispositif mandataire, a encouragé la Caisse centrale de MSA à engager, dès 2017, l'essaimage de Bulle

d'Air selon une méthodologie très encadrée. Un référentiel national (voir document joint) a ainsi été défini, auquel doivent se conformer les services qui souhaitent mettre en œuvre une offre de répit prétendant au label Bulle d'Air. Le projet doit notamment être co-porté par un service agréé en mode mandataire et par la caisse locale de la MSA, afin d'inscrire l'offre de répit proposée en complémentarité des politiques d'action sociale déjà développées par la MSA sur son territoire. Toutefois, à la différence de Répit Bulle d'Air Alpes-du-Nord, créé ex-nihilo au sein de la MSA Alpes-du-Nord, les nouveaux services peuvent être adossés à un service ou à une fédération d'aide à domicile, un EHPAD ou une plateforme de répit déjà existants et inscrits dans un partenariat formel avec la Caisse de MSA locale.

Les services retenus à l'issue de deux appels à projet nationaux (2017 ; 2020) bénéficient alors d'un soutien au démarrage, financé dans le cadre d'un partenariat entre la CCMSA et l'Alliance Professionnelle Retraite (accord-cadre national et convention avec chaque service), et d'un soutien méthodologique : suivi de la labellisation pendant 3 ans, mise à disposition d'outils d'évaluation, formations thématiques, coaching individuel, séminaires ... Cet accompagnement a été confié à Laser Emploi, un réseau de services animé par la Direction de l'offre de services de la CCMSA qui contribue à la mise en réseau des services Bulle d'Air (réunion régulières, échanges de pratiques et d'information, parrainage entre services). Laser emploi travaille également à la valorisation du label et à l'optimisation du dispositif Bulle d'Air. Dans ce cadre, une externalisation des astreintes auprès du groupe de téléassistance Présence Verte a pu être proposée aux services labellisés, une mallette d'animation pour les relayeurs a été conçue par Répit Bulle d'Air Alpes du Nord et un chantier est en cours pour l'automatisation partielle des parcours administratifs. Par ailleurs, une étude d'impact a également été commandée en 2021 à un prestataire extérieur afin d'évaluer le modèle Bulle d'Air et de le valoriser auprès des pouvoirs publics.



Bilan

Points de force :

- Une approche ouverte du répit, fondée sur les besoins exprimés par les aidants : périodes courtes, interventions en établissement.
- La constitution d'un vivier de relayeurs, favorisant une meilleure réactivité et adéquation aux besoins des proches aidants et de la personne aidée.
- Le rôle pivot de la responsable de secteur.
- Le soutien de l'écosystème MSA au déploiement et au fonctionnement des services Bulle d'Air, qui favorise l'ancrage territorial du dispositif.
- L'existence d'un référentiel et d'une labellisation, qui définissent les critères de qualité des services Bulle d'Air.
- L'accompagnement des nouveaux services labellisés.

Points d'attention :

- La fidélisation et le renouvellement des relayeurs ; conjoncturellement, le nombre de demandes de relayage est supérieur au nombre de relayeurs.
- Le coût de la prestation encore difficile à financer pour certains aidants.
- La multiplication des relayeurs au domicile de la personne lors des relayages de plusieurs jours consécutifs.
- La fragilité économique du modèle Bulle d'Air, avec un équilibre à trouver entre le tarif acceptable par les usagers et le coût réel du service.
- La concurrence d'offres partielles sur le territoire.
- La formation et le partage de pratiques entre relayeurs.

Partenaire(s)

Au niveau local : Départements, Régions, Agences régionales de Santé, Carsat, Caisses de retraite complémentaires, Caisses d'allocations familiales, services d'aide à domicile, plateformes de répit, CCAS, Centres locaux d'information et de coordination gérontologique, associations locales du champ du vieillissement et du handicap... et plus généralement, les partenaires historiques des caisses de MSA

Au niveau national : les six groupes de protection sociale professionnelle (AGRICA, Pro-BTP, Lourmel, Audiens, IRP Auto et B2V) de l'Alliance Professionnelle Retraite.

Moyens

Financiers :

Le budget d'un service Bulle d'Air est d'environ 80 000 euros la première année et 100 000 euros à

partir de la troisième année. La CCMSA soutient le démarrage de chaque service à hauteur de 30 000 euros sur trois ans, auxquels s'ajoutent 15 000 euros par an sur la même durée lors d'une extension du service. La caisse locale de MSA co-porteuse du service apporte également un financement minimum de 30 000 euros par an sur trois ans.

L'Alliance Professionnelle apporte également un financement sur trois ans à hauteur de 90 000 euros pour les services retenus à l'issue de l'appel à projet Objectif Bulles 2 et 75 000 euros pour ceux retenus dans le cadre d'Objectif Bulles 3.

Pour un aidant recourant aux services de Répét Bulle d'Air Alpes du Nord, le coût moyen d'une heure de relayage (salaire du relayeur compris) s'élevait à 17,25 euros de l'heure avant déduction des aides diverses (caisses complémentaires, caf, APA, PCH, crédit d'impôt...). Après mobilisation éventuelles de ces aides, le reste à charge est réduit à 6,80 euros en moyenne par heure de relayage.

Humains :

Le service Bulle d'Air dispose d'une équipe composée à minima d'un.e responsable de secteur à temps plein par département couvert, ainsi que d'un.e assistant.e administratif.ve à mi-temps ou temps complet. La caisse de MSA locale mobilise également un équivalent temps plein dédié au co-pilotage et à la gouvernance du service. Répét Bulle d'Air Alpes-du-Nord compte ainsi cinq responsables de secteur avec des profils variés (assistante sociale, aide-soignante, moniteur éducateur, BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social, licence de coordination gériatrique), deux assistantes- administratrices, et deux encadrantes MSA dont une partie des missions est dédiée à Bulle d'Air, soit environ huit équivalents temps plein

Bien que les relayeurs ne soient pas salariés du service Bulle d'Air, ce dernier en sélectionne entre 20 et 40 par départements, pour constituer un vivier. Répét Bulle d'Air Alpes du Nord dispose ainsi d'une réserve de 250 relayeurs.

Pour le pilotage national du réseau des services et leur accompagnement, la CCMSA mobilise une personne sur moins d'un demi temps plein et l'association Laser emploi met à disposition deux chargées de mission à temps plein.

Un comité stratégique national réunit des représentants de la CCMSA, de Laser Emploi et des membres de l'Alliance Professionnelle Retraite. Localement, des comités de pilotage regroupent des représentants de la Caisse MSA, de la structure porteuse et des principaux partenaires locaux.

Contact

Elsa Bonfils

Responsable des entités Bulle d'Air et Itinéraires de Santé

MSA Alpes-du-Nord

Adresse : 20 avenue des Chevaliers Tireurs, 73000 Chambéry

Courriel : bonfils.elsa@repitbulledair-ra.fr

Maia Hauchecorne

Chargée de mission

Laser Emploi

Tél. : 0141638813

Courriel : Hauchecorne.maia@ccmsa.msa.fr
